
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 28 janvier, à Sallanches, « Petite salle Léon Curral », le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Georges MORAND, son Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Georges MORAND, Catherine JULLIEN-BRECHES, Etienne JACQUET, Patrick KOLLIBAY, Yann JACCAZ, Laurence TRAPPIER, Jean BERTOLUZZI, Serge PAGET, Martine PERINET, Jean-Marc PEILLEX, André ALLARD, Stéphane ALLARD Christophe BOUGAULT-GROSSET, Nadine CANTELE, Sandra CHAUDEUR, Sidney CONTRI, Marie-Christine DAYVE, Gérard DELEMONTEX, Philippe DREVON, Carine DUNAND, Pierre FERRARI, Marie-Pierre GOURICHON, Sylviane GROSSET-JANIN, Danielle LAMBERT, Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, Albanne LEMPERRIERE, Guillaume MOLLARD, Catherine PERRET, Sylvia PERRUCHIONE, Valérie PETIT, Nathalie RAPIN, Christèle REBET, Bernard SEJALON, Thierry SERMET-MAGDELAIN, Nadine SOCQUET JUGLARD, Catherine VERJUS.

Absents représentés :

Mesdames et Messieurs Edith ALLARD (pouvoir Christophe BOUGAULT-GROSSET), Claire GRANDJACQUES (pouvoir Marie-Christine DAYVE), Guy SANSANO (pouvoir Jean-Marc PEILLEX), Laurent SOCQUET (pouvoir Catherine JULLIEN-BRECHES).

Démissionnaire :

Madame Anne-Chantal GREVY-PIGELET, par courrier reçu le 23 janvier 2015.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guillaume MOLLARD ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice :	40
Présents :	36
Titulaires :	36
Pouvoirs :	4
Absents :	0

Arrivées de Messieurs Serge PAGET et Thierry SERMET-MAGDELAIN à 19h19.

Monsieur Georges MORAND souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et les remercie de leur présence. Il informe l'assemblée de la démission de Madame Anne-Chantal GREVY-PIGELET au conseil communautaire.

Monsieur Guillaume MOLLARD invite les conseillers communautaires à venir à la projection du film « Face au Mont-Blanc : la passion des agriculteurs au cœur du Pays du Mont-Blanc » le vendredi 6 février, à 20h à Domancy, salle de la Tour Carrée.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2014

Objet : APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET souhaite revenir sur la délibération concernant le GEMAPI afin d'apporter des précisions sur les montants de la commune de Megève. Les coûts estimatifs de la commune de Megève ont été transmis en 2013 alors que le budget n'était pas finalisé. Il précise également que sur les 250 000 € estimés, 184 000 € ont été réalisés.

Monsieur Stéphane ALLARD relève une erreur : mention est faite de son absence alors qu'il était présent. La fiche de présence n'ayant pas été signée.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du jeudi 11 décembre est approuvé à l'unanimité.

2015/001 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : REVISION DU POS EN VUE D'ELABORER LE PLU DE DEMI-QUARTIER

Monsieur Jean-Marc PEILLEX présente la note de synthèse.

La commune de Demi-Quartier va procéder à la révision de son POS en vue d'élaborer un PLU (Plan Local d'Urbanisme), conformément aux dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové).

Au regard de ce projet, la Communauté de Communes formule un avis favorable et rappelle la nécessité d'anticiper, de manière concrète, les espaces nécessaires au bon fonctionnement des services ordures ménagères et transports scolaires. Elle indique également que le Programme Local de l'Habitat devra être pris en considération dans les projets futurs.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

☞ Emet un avis favorable.

2015/002 – TRANSPORT

Objet : SOUTIEN AU CEVA

Madame Martine PERINET présente la note de synthèse.

Lors du Conseil communautaire du 11 décembre dernier, une motion sur le financement du projet CEVA (liaison Cornavin – Eaux Vives – Annemasse) a été adoptée. Les conseillers communautaires se sont exprimés favorablement pour participer financièrement au projet CEVA à hauteur de 475 000 € en 5 ans, dans la mesure où cette participation permettra une prise en compte globale des enjeux ferrés avec notamment l'inscription au CPER 2014 – 2020 des études pour la modernisation de la voie ferrée entre la Roche sur Foron et le Fayet et la réalisation du Shunt d'Etrembières, pour la desserte directe de la gare du Fayet par des trains grandes lignes (TGV).

Aussi le montant total de participation de la CCPMB au CEVA sera de 475 000 €.

Un montant annuel de 95 000 € sera budgété pendant 5 ans.

Une convention interviendra prochainement pour détailler les modalités de cette participation.

Monsieur Georges MORAND précise que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est la seule collectivité à ne pas avoir encore délibéré à ce sujet. Ce soutien au projet CEVA est important, la CCPMB doit montrer son envie d'avancer dans ce développement. Afin d'éviter une masse budgétaire trop importante, une échéance annuelle a été négociée.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

☞ Approuve le plan de financement du CEVA.

2015/003 - FINANCES

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Serge PAGET présente un diaporama sur les dépenses prévues en 2015.

Le budget principal s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 2 639 416 € en investissement et 15 532 520 € en fonctionnement.

Pour le fonctionnement :

La charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2014 est estimée à 330 000 €, soit une augmentation de 50 K€ sur le prévisionnel 2014 au chapitre 014.

Au chapitre 011, de nouvelles contributions devront être prises en compte, correspondant à la mise en œuvre du SCOT (50 K€), l'augmentation du coût des transports scolaires liée notamment à la réforme des rythmes scolaires, à la revalorisation des marchés de transport, l'évolution des effectifs, la prise en compte cette année de la participation au titre de la délégation de service public pour les élèves sur ligne régulière représente la hausse la plus importante par rapport au budget 2014 (+234K€). Il est également prévu en 2015 une réédition importante des guides pour les sentiers (88 K€) qui représenteront des recettes liées à leur revente. En 2015, l'ensemble des charges liées à la partie administrative du Chenil (Fourrière, cadavres d'animaux) sont désormais prises en charge par le budget principal (soit 58K€). En 2014, la charge d'entretien des véhicules des OM a été sous-évaluée, il convient de l'augmenter de 22K€ pour prendre en compte la vétusté du matériel dans l'attente de son renouvellement. L'observatoire touristique (220K€) n'avait pas été prévu en 2014, l'observatoire qualitatif commence en 2015, des recettes sont attendues en contrepartie. Globalement, des efforts ont été entrepris pour réduire autant que possible les charges de fonctionnement sur les autres projets en cours.

La DGF, en raison de la contribution au redressement des comptes publics, subit une baisse de 400 K€, au chapitre 74, le prévisionnel 2014 était sous-estimé puisque le réalisé sera de 2 900 K€ environ. De nouvelles recettes (soldes des subventions européennes du PIT, enveloppe CDRA 2015) compenseront partiellement et provisoirement cette baisse de dotation de l'Etat.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en progression de 2,6% correspondant à l'évolution des carrières (GVT : glissement, vieillesse, technicité) mais aussi à la revalorisation du SMIC et des indices de rémunération des agents de catégorie C (+19 K€ environ). Pour chaque agent, cette revalorisation représente 23 € brut par mois.

La recette fiscale attendue en 2015 est de 4 980 000€ pour les taxes directes locales et de 7 320 000€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les taux des quatre taxes demeurent inchangés pour la 3ème année consécutive. Le lissage des taux de TEOM vers un taux unique en 2021 se poursuivra, après une analyse détaillée en cours, le conseil délibérera en avril pour les taux de TEOM.

L'excédent cumulé sera repris lors de l'affectation des résultats, au moment du vote des comptes administratifs et de gestion, ce qui permettra de compléter les dépenses prévisionnelles, notamment pour les chapitre 65 (1 400 K€ pour la participation au SITOM).

En 2015, un travail important devra être fait pour ajuster tous les tarifs (chapitre 70) à l'évolution des coûts ou la réalité des prix.

Pour l'investissement :

Le recours à l'emprunt prévu en 2014 mais non mobilisé, devra l'être en 2015, notamment pour le service OM, en vue d'un analytique précis et afin de profiter de taux d'intérêts bas.

La capacité d'autofinancement en 2015, calculée sur la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 1 048 845. Le remboursement du capital des emprunts (373 900€) doit être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement nette de 674 945€.

La participation au CEVA (95 K€) sera une subvention d'investissement à reconduire pendant 5 ans.

Une révision du programme pluriannuel d'investissement, dont le projet a été vu lors du débat d'orientation budgétaire, est prévue.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget 2014 pour mémoire	BP 2015
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 357 493.11 €	0.00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000.00 €	20 000.00 €
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	473 000.00 €	387 700.00 €
73	IMPOTS ET TAXES	12 000 000.00 €	12 305 000.00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 487 572.00 €	2 752 320.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 600.00 €	11 000.00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 000.00 €	53 500.00 €
R042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (section de fonctionnement)	1 500.00 €	3 000.00 €
TOTAUX		16 406 165.11 €	15 532 520.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget 2014 pour mémoire	BP 2015
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 854 639.00 €	7 329 050.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 793 020.00 €	2 866 355.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	279 900.00 €	330 000.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 949 420.00 €	3 432 210.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	290 600.00 €	191 600.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	195 000.00 €	2 500.00 €
68	DOTATIONS POUR PROVISIONS	0.00 €	0.00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	80 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (section de fonctionnement)	250 000.00 €	251 960.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		15 612 579.00 €	14 483 675.00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	793 586.11 €	1 048 845.00 €
TOTAUX		16 406 165.11 €	15 532 520.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget 2014 pour mémoire	BP 2015
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	0.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 416 689.57 €	100 000.00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
R16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 182 000.00 €	1 238 611.00 €
R21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00 €	0.00 €
R20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 000.00 €	0.00 €
R040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (section d'investissement)	250 000.00 €	251 960.00 €
CR13	CREDIT DE REPORT SUR SUBVENTIONS ATTENDUES	575 000.00 €	0.00 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	793 586.11 €	1 048 845.00 €
TOTAUX		5 259 275.68 €	2 639 416.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget 2014 pour mémoire	BP 2015
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	588 469.05 €	0.00 €

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	515 336.11 €	373 900.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 250.00 €	51 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	874 700.00 €	1 611 516.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	0.00 €	56 000.00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (section d'investissement)	1 500.00 €	3 000.00 €
O20	DEPENSES IMPREVUES	30 400.00 €	0.00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	775 400.00 €	544 000.00 €
CR21	CREDITS DE REPORTS SUR IMMOBILISATIONS CORP.	244 000.00 €	0.00 €
CR23	CREDITS DE REPORTS SUR IMMOBILISATIONS EN COURS	2 139 220.52 €	0.00 €
	TOTAUX	5 259 275.68 €	2 639 416.00 €

CCPMB - BUDGET PRINCIPAL - DETAIL DES SUBVENTIONS

Commission	Subventions inscrites au budget 2015	2014	2015
Culture, Patrimoine, Enseignement	Association Festival du baroque	40 300	40 315
Culture, Patrimoine, Enseignement	Festival Les Petits Asticots	30 000	30 000
Habitat Cadre de vie	Subvention aux Moussaillons pour le Maintien de l'accueil d'enfants déficient du PMB et expertise aux haltes garderies	22 000	22 000
Habitat Cadre de vie	Subvention Ecole à l'hôpital	700	700
Ressources	Participation MUTAME	300	500
Ressources	Comité Œuvres sociales + Amicale	34 500	20 000
Développement Economique et Numérique	Subvention Mont-Blanc Insertion	5 600	5 590
Agriculture Pastoralisme et Forêt	Subvention équipement SICA	19 000	18 700

D'autres crédits sont inscrits au compte 657, pour un montant de 1 379 215 €, les attributaires de ces subventions seront à préciser lors d'un prochain Conseil Communautaire (ex : Maison de l'Emploi, Mission Locale Jeunes, SM3A, Fond Air Bois, ASTER, SAGE etc...).

Concernant le Transport A la Demande, il est souhaité que la présentation, envoyée aux abonnés avec le bulletin de réinscription, soit transmise aux élus.

Concernant le diagnostic COMETE, Monsieur Guillaume MOLLARD pense que trop de diagnostics ont déjà été réalisés et souhaiterait que ces sommes soient destinées à d'autres programmes pointés comme étant les points faibles de notre territoire afin d'aider réellement le tourisme.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES constate que toutes les communes ont un travail à faire sur leurs parcs hôteliers et rappelle que COMETE est un outil indispensable pour les Offices de Tourisme et même obligatoire pour ceux de catégorie 1. Elle précise également que le travail sur le Contrat Destination Mont-Blanc aura des retombées sur toutes les communes.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX souhaite rappeler que la société COMETE a baissé ses prétentions par rapport aux années précédentes. Il pense que toutes les communes ont besoin de ses renseignements mais qu'il existe quand même une situation de monopole, ce type d'observatoire n'étant réalisé que par peu de personnes en France.

Monsieur Yann JACCAZ apporte des précisions sur les 2 observatoires :

L'observatoire quantitatif sert à calculer, par saison, le taux de fréquentation, capacité d'hébergement et remplissage. Il précise que COMETE utilise principalement 2 méthodes afin de récolter ces données :

- Questions auprès des hébergeurs
- Tonnage des ordures ménagères

L'observatoire qualitatif sert à connaître la satisfaction, le profil et comportement de la clientèle sur le territoire à travers des questionnaires afin de mieux cibler les produits touristiques et avoir une vision à l'échelle du territoire.

Concernant le renouvellement des partenariats sports et à la demande de Madame Marie-Pierre GOURRICHON, le sujet est débattu avant le vote du budget.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET souhaiterait que soient annexées les conventions. Il est proposé un envoi informatique de ces pièces.

Madame Christèle REBET souhaiterait la mise en place d'une grille de notations afin d'avoir des critères d'attribution de subvention.

Monsieur Bernard SEJALON précise que ce ne sont pas des subventions versées aux clubs mais qu'il s'agit bien d'aides dans le cadre scolaire. Les conventions sont d'ailleurs suivies par les proviseurs des établissements scolaires afin de veiller à ce que les résultats scolaires des sportifs suivent.

Madame Christèle REBET réitère sa demande pour qu'une grille soit mise en place pour les autres demandes de subventions.

Monsieur Yann JACCAZ indique que la commission culture a déjà mis en place des critères d'attribution et fait référence à une discussion de la commission pour affiner ces grilles de notations.

A la question de Madame Marie-Pierre GOURRICHON concernant le détail des autres demandes de subventions pour un montant de 1 379 215 €, il est précisé que ces demandes seront étudiées et détaillées lors d'un prochain conseil communautaire. Monsieur Georges MORAND précise que les subventions ne sont attribuées qu'après délibération du Conseil.

Madame Marie-Pierre GOURRICHON regrette le peu d'action sociale et l'absence de budget pour l'hébergement d'urgence en précisant que la CCPMB a refusé plusieurs projets notamment l'implantation d'une maison pour adolescents et l'équipe mobile psycho-sociale.

Monsieur Georges MORAND indique que la CCPMB n'a pas les moyens financiers de soutenir toutes ces actions.

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES informe du travail réalisé par la commission Ressources sur les différentes pistes de mutualisation. Une prochaine réunion des DGS des communes est prévue dans les jours à venir. Elle permettra de finaliser la feuille d'évaluation comportant notamment des premières pistes (marchés publics, matériel informatique et ressources humaines).

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à la majorité :

Contre : Mesdames Christèle REBET et Marie-Pierre GOURRICHON.

Abstention : Monsieur Guillaume MOLLARD.

☞ Approuve les ajustements inscrits au budget principal pour l'exercice 2015, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

☞ Décide du versement en 2015 des subventions et cotisations prévues au budget, telles que détaillées dans la présente délibération.

2015/002 - FINANCES

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE CHENIL

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le budget annexe du Chenil s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 113 810 € en investissement et 312 000 € en fonctionnement.

Conformément à la délibération 2014-126 du conseil communautaire du 11 décembre 2014, le budget Chenil prend à la charge le remboursement des emprunts le concernant, et supporté par le Budget principal jusqu'en 2014. L'actif (par conséquent, les amortissements) est automatiquement transféré au budget Chenil.

Afin d'affiner le budget, l'activité SPA (service public administratif : fourrière et dépôt de cadavre) est prise en charge par le budget principal de la CCPMB. Les dépenses et les recettes ne pouvant être scindées (20% du remboursement de l'emprunt, les recettes de fourrières, affectation des charges de personnel ressources, etc.) sont refacturées d'un budget à l'autre. Ainsi, le budget primitif 2015 du Chenil retrace uniquement les dépenses et les recettes du SPIC.

La capacité d'autofinancement en 2015, calculée sur la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 48 810€. Le remboursement du capital des emprunts (47 000€) doit être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement nette de 1 810€.

L'enjeu, pour ce budget, est de retravailler les tarifs afin de chercher à ce que l'activité se finance par la vente de ses prestations et matières, comme pour tout SPIC (service public à caractère industriel et commercial).

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire 2014	Proposition BP 2015
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	84 323.20 €	0.00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	10 000.00 €	31 000.00 €
70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS	71 000.00 €	71 000.00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 850.00 €	56 000.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	50 400.00 €	0.00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 250.00 €	154 000.00 €
	TOTAUX	278 823.20 €	312 000.00 €

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire 2014	Proposition BP 2015
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 000.00 €	22 190.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	130 123.20 €	123 900.00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000.00 €	0.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 500.00 €	5 000.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	29 200.00 €	38 000.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00 €	100.00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	9 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 000.00 €	65 000.00 €

TOTAL DEPENSES REELLES	244 323.20 €	263 190.00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 500.00 €	48 810.00 €
TOTAUX	278 823.20 €	312 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire 2014	Proposition BP 2015
10 DOTATIONS	9 000.00 €	0.00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 000.00 €	65 000.00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 500.00 €	48 810.00 €
TOTAUX	88 500.00 €	113 810.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire 2014	Proposition BP 2015
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 000.00 €	0.00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	33 900.00 €	47 000.00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 100.00 €	25 000.00 €
23 IMMOBILISATIONS EN-COURS	10 000.00 €	34 950.00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	5 500.00 €	6 860.00 €
TOTAUX	88 500.00 €	113 810.00 €

Monsieur Philippe DREVON souhaite des explications sur la ligne budgétaire « Produits exceptionnels ».

Monsieur Serge PAGET rappelle le transfert d'emprunts du budget principal vers le budget chenil validé en conseil du 11/12/2014. Cette somme en tient compte ainsi que les charges de gestion courante.

Il est également annoncé qu'une prochaine réunion de travail aura lieu dans les jours à venir concernant la révision des tarifs.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à la majorité :

Abstentions : Mesdames Christèle REBET et Marie-Pierre GOURICHON.

☞ Approuve les ajustements inscrits au budget annexe Chenil pour l'exercice 2015, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2015/003 - FINANCES

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Le budget annexe Abattoir s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 156 000 € en investissement et 246 500 € en fonctionnement.

Les recettes du budget annexe Abattoir sont principalement constituées par les participations financières du budget principal de la CCPMB (Chap. 77) et de la CCVCMB (Chap. 74) pour des montants respectifs de 145 400 € et 43 100 €. L'inscription budgétaire correspondant à la redevance du

délégataire (48 000 €) est obligatoire. Le produit sera perçu en fonction de la santé financière de la SAS Abattoir.

La capacité d'autofinancement en 2015, calculée sur la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement, est de 81 000 €. Le remboursement du capital des emprunts (81 000 €) doit être couvert par ce virement, ce qui laisse une capacité d'investissement nette nulle.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2014 voté pour mémoire	BP 2015
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	43 100.00 €	43 100.00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	48 000.00 €	48 000.00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	118 400.00 €	145 400.00 €
042 OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTION	0.00 €	10 000.00 €
TOTAUX	209 500.00 €	246 500.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2014 voté pour mémoire	BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 500.00 €	22 200.00 €
66 CHARGES FINANCIERES	65 100.00 €	62 000.00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	500.00 €	6 300.00 €
042 OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	75 000.00 €	75 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	163 100.00 €	165 500.00 €
O23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	46 400.00 €	81 000.00 €
TOTAUX	209 500.00 €	246 500.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2014 voté pour mémoire	BP 2015
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	134 167.27 €	0.00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	218 264.54 €	0.00 €
040 OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	75 000.00 €	75 000.00 €
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 400.00 €	81 000.00 €
TOTAUX	473 831.81 €	156 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2014 voté pour mémoire	BP 2015
001 DEFICIT REPORTE	316 031.81 €	0.00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	78 300.00 €	81 000.00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 000.00 €	29 500.00 €
23 IMMOBILISATIONS EN-COURS	4 500.00 €	25 500.00 €
O20 DEPENSES IMPREVUES	10 000.00 €	10 000.00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0.00 €	10 000.00 €

TOTAUX	473 831.81 €	156 000.00 €
---------------	---------------------	---------------------

Monsieur Serge PAGET précise que l'abattoir du Pays du Mont-Blanc a trouvé son rythme de croisière mais que le volet « contrôle sanitaire » reste difficile et compliqué.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à la majorité :
Abstentions : Mesdames Christèle REBET et Marie-Pierre GOURICHON.

☞ Approuve les ajustements inscrits au budget annexe Abattoir pour l'exercice 2015, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

2015/004 - FINANCES

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015 - MAINTIEN DES TAUX 2014 DE TH, FB, FNB, CFE

Monsieur Serge PAGET présente la note de synthèse.

Au terme du débat d'orientation budgétaire et après avoir présenté les budgets primitifs 2015 du budget principal et des budgets annexes, il a été convenu du maintien des taux des quatre taxes directes locales : taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises.

Alors que la revalorisation des valeurs locatives était de 1,8 ou 2% ces dernières années, le projet de loi de finances l'a fixé, comme en 2014, à 0,9%. Aussi, ce ralentissement de la dynamique fiscale qui se poursuit impacte encore durement nos capacités financières, au regard des nombreuses charges que nous aurons à supporter en 2015. Ce maintien des taux reste cependant un objectif qu'il est souhaitable de tenir.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à la majorité :
Abstentions : Mesdames Christèle REBET et Marie-Pierre GOURICHON.

☞ Le conseil communautaire décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2014 :

Taxe habitation	1,81%
Taxe foncière bâti	1,46%
Taxe foncière non bâti	6,09%
Cotisation foncière des entreprises	2,44%

2015/007 – ORDURES MENAGERES

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS ENTERRES ET SEMI ENTERRES

Monsieur Patrick KOLLIBAY présente la note de synthèse.

Dans la perspective de la réalisation de travaux d'aménagement de nouveaux points de tri sélectif sur le territoire, un recensement des projets a été effectué auprès des communes en vue de planifier les travaux sur période de 3 ans.

Les différents projets proposés par les communes seront présentés aux membres de la Commission « Ordures ménagères » ainsi qu'au Bureau Communautaire pour validation.

Il convient donc de prévoir le lancement d'un marché public à bons de commande, pour l'acquisition des conteneurs semi-enterrés et enterrés, sur une première période allant jusqu'au 31 décembre 2015, puis reconductible 3 fois par période d'un an.

Le montant du marché est estimé à : 50 000,00 € mini annuel
400 000,00 € maxi annuel

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

☞ Conformément au vote du budget primitif de l'exercice 2015, approuve le lancement de marchés publics pour l'acquisition de conteneurs enterrés/semi-enterrés et autorise Monsieur le Président à signer puis notifier les marchés.

Une information au Conseil Communautaire sera réalisée.

2015/008 - ORDURES MENAGERES

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS ROULANTS

Monsieur Patrick KOLLIBAY présente la note de synthèse.

Le service de collecte des déchets ménagers et des déchetteries de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est composé actuellement de dix véhicules lourds : neuf camions de collecte et un tractopelle (déchetterie). Trois de ces véhicules, mis à disposition par les communes dans le cadre du transfert de compétence, ont fait l'objet d'un renouvellement en 2014 (livraison prévue au printemps 2015).

Afin de poursuivre le renouvellement progressif des véhicules les plus anciens et l'optimisation du service de collecte des ordures ménagères, il est proposé les acquisitions suivantes :

- Remplacement de la BOM (4x4) de 2007, la plus vieille du parc (sur St Gervais), ce véhicule sera conservé pour les pics de saisonnalité en lieu et place de la location de BOM (4x2) moins sécurisante pour les équipages.
- Remplacement du camion grue de 2006 le plus vieux du parc (sur Sallanches), sur préconisation du garage en raison notamment d'une corrosion importante et d'éléments mécaniques usés et très coûteux à changer.
- Acquisition d'un camion grue supplémentaire pour la reprise en régie des collectes.

Le coût de ces acquisitions est estimé à 800 000 Euros T.T.C.

Monsieur Patrick KOLLIBAY précise que cette dernière acquisition est une option dans l'hypothèse où la CCPMB choisirait de reprendre certains marchés de collecte en régie. Rien n'étant décidé sur ce point, il est possible que ce camion ne soit pas acheté.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

☞ Conformément au vote du budget primitif de l'exercice 2015, approuve le lancement de marchés publics de fournitures pour ces trois véhicules et autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés. Une information au Conseil Communautaire sera réalisée.

2015/009 - ORDURES MENAGERES

Objet : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

Monsieur Patrick KOLLIBAY présente la note de synthèse.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères et des déchetteries, certaines communes membres de la CC Pays du Mont-Blanc mettent à sa disposition du personnel et du matériel communal dans les conditions fixées par des conventions de mise à disposition.

Pour les communes de Sallanches, Passy et Saint-Gervais, cela concerne les prestations de garage des véhicules de collecte (entretien, réparations et stationnement). Pour la commune de Megève, il s'agit de l'entretien et des réparations des véhicules de collecte ainsi que du tractopelle de la déchetterie

mais aussi du ramassage spécifique du centre-ville assuré par des agents communaux équipés d'une petite benne.

Il est proposé que ces conventions, conclues pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2013 et prolongées jusqu'au 31er décembre 2014 par avenant, soient renouvelées pour une durée de trois ans.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2015.
- ✚ Délègue au Président, le pouvoir d'autoriser toute prestation de service définie dans les conventions entre la commune et la communauté de communes.
- ✚ Délègue au Bureau Communautaire, le pouvoir de réviser le tarif des prestations chaque année. Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de toute modification.

2015/010 - CULTURE

Objet : SUBVENTIONS MANIFESTATIONS DIVERSES

Monsieur Yann JACCAZ présente la note de synthèse.

La Communauté de communes est compétente pour labelliser et accompagner des manifestations culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire. Une enveloppe financière de 20 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2014 pour soutenir les manifestations culturelles du Pays du Mont-Blanc. L'instruction des demandes a été confiée à la commission « Culture, Patrimoine, Enseignement ».

A ce jour, huit évènements ont été soutenus, mobilisant une enveloppe globale de 18 000 €. (Décision prise lors des Conseils Communautaires des 19 février et 22 octobre 2014).

Le 17 novembre, des représentants de l'association du Festival du Baroque ont présenté le bilan de l'édition 2014. Pour plusieurs raisons (conditions météo de juillet, nombre de concerts, ...) le bilan financier fait apparaître un déficit de 6 587 €. La trésorerie de l'association ne lui permet pas de le prendre en charge. C'est pourquoi, elle sollicite une aide exceptionnelle en complément de la subvention de 40 315 € allouée. L'association a confirmé qu'elle était prête à revoir l'organisation du festival pour éviter tout déficit à l'avenir.

Depuis, un autre dossier a été reçu.

La commission, réunie le 8 décembre, a examiné avec attention les demandes et propose d'en soutenir une pour un montant total de 2 000 €.

Intitulé	Bénéficiaire	Montant demandé	Avis
Aide exceptionnelle pour l'édition 2014	Association Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc	6 587 €	2 000 €

A la question de Madame Christèle REBET sur les problèmes de déficit restant, Monsieur Yann JACCAZ informe de la reconnaissance de l'association sur l'aide supplémentaire accordée par la CCPMB. Il invite les élus à se rendre à l'Assemblée Générale le 20 février prochain, à 20h30 à Cordon, où la situation financière sera évoquée.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Donne son accord aux versements de l'aide exceptionnelle proposée.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

2015/011 - SPORTS

Objet : RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

Monsieur Jean BERTOLUZZI présente la note de synthèse.

Le District Ski, le Saut et le Hockey Club 74 font historiquement l'objet d'un financement régulier de notre intercommunalité. Les dernières conventions tripartites (SMPMB / CCVCMB / Club) sont arrivées à échéances en 2013 et 2014.

Il est proposé de renouveler ces conventions pour la période 2014 - 2017. Le montant de la subvention allouée chaque année, fera l'objet d'une décision du Conseil de Communauté.

Le tableau suivant indique les propositions de subventions 2014 et 2015 faites par la commission sport de la CCPMB. La participation de la CCVCMB reste à confirmer et se rajouterai alors à celles figurant ci-dessous.

CLUBS	Subventions 2014 Parts CCPMB	Subventions 2015 Parts CCPMB	Date d'effet - fin de la nouvelle convention
District Pays du Mont-Blanc (Ski)	38 200 € (à verser après signature de la convention)	38 200 €	01/01/2014 31/12/2017
Groupement saut à ski et combiné nordique (Ski Club des Contamines)	15 700 € (pour mémoire)	15 700 €	01/01/2015 31/12/2017
Entente Hockey Club 74 (Sporting Hockey Club St Gervais)	7 700 € (1) (à verser après signature de la convention)	15 200 € (2)	01/01/2014 31/12/2017
TOTAL	61 600 €	69 100 €	

(1) La subvention au Hockey club 74 est complétée par la prise en charge directement auprès de la Mairie de Saint-Gervais des frais de location de la glace à hauteur de 7 500 €/an.

(2) La subvention dès le 01/01/2015 inclura l'aide au transport et la location de la glace.

Une erreur est corrigée sur le total des subventions 2015, 69 100 € au lieu de 65 600 €.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Approuve le versement des subventions conformément au tableau ci-dessus, les montants correspondants sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

2015/012 - AGRICULTURE

Objet : MAINTIEN DE L'ANIMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES DE FORETS PRIVEES

Madame Laurence TRAPPIER présente la note de synthèse.

Depuis 2010, dans le cadre de la Charte forestière du Pays du Mont-Blanc et grâce aux financements du PSADER, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a pu mettre en place une action de sensibilisation et d'animation auprès des propriétaires de forêts privées. Cela s'est traduit par le

recrutement d'un agent mobilisé à temps plein pour le territoire des 14 communes du Pays du Mont-Blanc.

Ce poste a pu être maintenu jusqu'en 2014 grâce au soutien de la Région, mais aussi de l'Union des propriétaires forestiers privés.

Le CRPF souhaiterait renouveler cette action, en 2015, afin de poursuivre les dynamiques initiées autour de la forêt privée. Pour ce faire, il a besoin d'un appui financier des différents partenaires concernés.

Ainsi, par courrier du 25 novembre 2014 et après plusieurs échanges sur le sujet, le CRPF a sollicité les 2 communautés de communes (CCPMB et CCVCMB) pour qu'elles participent au coût de cette action, à hauteur de 10% du montant total (47 000 € de fonctionnement intégrant frais de salaires et de frais inhérents au poste), soit 4 700€. Selon la répartition habituelle entre les 2 communautés, cela représente 3 445 € à la charge de la CCPMB.

D'autre part, le CRPF a sollicité une aide de la Région Rhône-Alpes au titre des crédits exceptionnels CDDRA pour 2015.

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité :

↳ Valide l'inscription d'une subvention de 3445 € au CRPF sur le budget primitif 2015, autorise le Président à signer la convention correspondante et à verser cette somme au CRPF.

2015/013 - ENVIRONNEMENT

Objet : CONVENTIONS D'APPLICATION DE LA TRANCHE 3 « ANIMATION » ET DE LA TRANCHE 2 « PARTIE FOND » DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE FOND AIR BOIS

Monsieur Etienne JACQUET présente la note de synthèse.

Dans le cadre du PPA (Plan de Prévention de l'Atmosphère), une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat 2013-2017 pour le portage et le financement d'une opération expérimentale de modernisation des appareils de chauffage au bois bûches a été adoptée par la Communauté de communes Pays du Mont Blanc le 20 mars 2013.

La première tranche de la partie fond dont la convention a été signée en juillet 2013 vient de se terminer et a permis le renouvellement de 800 équipements de chauffage au bois sur le territoire du PPA pour un investissement de 26 666 € de la CCPMB.

Au 13 janvier 2015, on comptabilise 324 dossiers validés pour la CCPMB.

Une nouvelle convention pour la tranche 2 de la « partie fonds » doit être passée pour un total de 26 460€ ainsi qu'une convention pour la tranche 3 de la « partie animation » à hauteur de 3 307,80 €.

Il est précisé à Madame Christèle REBET qu'il s'agit d'une obligation.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

↳ Autorise M. Le Président à signer les conventions d'application de la tranche 2 « partie fonds » et de la tranche 3 « partie animation » prévue par de la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat 2013-2017.

2015/014 - INFORMATION AU CONSEIL

Objet : DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Président informe le conseil des décisions prises au titre des attributions déléguées par le Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-5211-10,
Vu la délibération du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoirs au Président de la CCPMB,

PREND ACTE DES INFORMATIONS SUIVANTES,

1 - BUDGET PRINCIPAL - Virement de crédits n°1 - Section d'investissement et de fonctionnement

Vu le Budget Primitif 2014 du Budget Principal de la CCPMB, voté en séance du Conseil le 11 décembre 2013,

Vu la décision modificative n°1, votée en séance du Conseil le 25 juin 2014,

Vu les prévisions de crédits de ce même budget au chapitre 020-Dépenses imprévues de la section d'investissement,

Considérant que ce chapitre représente une réserve et peut être affectée en cours d'exercice sur un autre chapitre de la même section,

Les virements de crédits suivants ont été réalisés dans la section de fonctionnement :

Article	Fonction	Montant
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	812	35 000,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	020	5 000,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	512	-40 000,00 €
611 - Contrats de prestations de services	815	13 500,00 €
611 - Contrats de prestations de services	70	-13 500,00 €

Les virements de crédits suivants ont été réalisés dans la section d'investissement :

Article	Fonction	Montant
020 - Dépenses imprévues	812	-9 100,00 €
020 - Dépenses imprévues	020	9 100,00 €
1641 - Emprunts	512	-80 000,00 €
1641 - Emprunts	812	70 000,00 €
1641 - Emprunts	020	10 000,00 €
21758 - Autres install. matériel et outillage technique	812	-16 000,00 €
2135 - Install. Générales, agencements, aménagements des constr.	512	16 000,00 €
2031 - Frais d'études	411	-3 000,00 €
2051 -* Concessions et droits similaires	020	3 000,00 €

2 - BUDGET CHENIL - Virement de crédits n°1 - Section de fonctionnement

Vu le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Chenil de la CCPMB, voté en séance du Conseil le 11 décembre 2013,

Vu la décision modificative n°1, votée en séance du Conseil le 25 juin 2014,

Vu les prévisions de crédits de ce même budget au chapitre 022-Dépenses imprévues de la section de fonctionnement,

Considérant que ce chapitre représente une réserve et peut être affectée en cours d'exercice sur un autre chapitre de la même section,

Les virements de crédits suivants ont été réalisés dans la section de fonctionnement :

Article	Montant
022 - Dépenses imprévues	-11 500,00 €
658 - Charges diverses de gestion courante	11 500,00 €

3 - ORDURES MENAGERES - Attribution du marché pour le transport par conteneurs des ordures ménagères

Attribution du marché à l'entreprise MONT-BLANC MATERIAUX pour un montant de :

- Minimum annuel : 15 000,00 € HT
- Maximum annuel : 60 000,00 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Prend acte de ces informations.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX souhaite alerter les élus du territoire des discussions que sa commission communale des impôts directs (CC10) a dû traiter. Il précise que sa commune a donné un avis défavorable aux propositions de révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

En effet, cette proposition, faite par les services de l'Etat, n'a été accompagnée d'aucune information sur l'impact sur la valeur de l'impôt pour les commerces concernés.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX sollicite la vigilance de chaque commune sur ce point.

Monsieur Georges MORAND le remercie de cette information et invite chacun à faire part des informations qu'ils auraient à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée,

Guillaume MOLLARD,
Le Secrétaire de séance.

Georges MORAND,
Le Président.